

*Date de dépôt: 18 octobre 2007*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Jean-Claude Ducrot : Appel**  
**d'offres pour les restaurants de l'aéroport**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 octobre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*L'aéroport international de Cointrin a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de ses restaurants. L'exploitant en place depuis de nombreuses années semble être partiellement évincé.*

*Cette éviction a pour conséquences une éventuelle disparition d'emplois.*

*Dans notre canton où le chômage ne baisse pas, le département en charge des chômeurs et notamment de l'aéroport participerait ainsi à la disparation de ces emplois en ne privilégiant peut-être que la rentabilité.*

*Cette situation amène à s'interroger si dans son appel d'offres des marchés publics, la direction de l'aéroport a respecté scrupuleusement toute la procédure et les étapes liées aux marchés publics et en totale égalité de traitement avec tous les candidats ?*

*En conséquence, j'invite le Conseil d'Etat plus particulièrement le département en charge de l'aéroport à apporter toutes réponses adéquates et transparentes à cette question.*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat tient à rassurer complètement l'interpellant en lui indiquant que :

- a) les différents lots ont été mis au concours avec des critères d'adjudication parfaitement transparents et intégralement respectés;
- b) l'opération n'aura globalement pas d'impact négatif sur l'emploi et devrait au contraire en créer, étant par ailleurs précisé que les nouveaux concessionnaires ont l'obligation de reprendre le personnel de l'ancien exploitant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer